

ARRETE MUNICIPAL n°75-2026

Portant réglementation de la circulation sur la voie communale 170 Route d'Uzer - Commune de Vinezac (Ardèche).

Le Maire,

Vu le Code de la route,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la demande en date du 18/06/2026, formulée par le syndicat SEBA représenté par M. Guillaume SARTRE – 80 Avenue de la république – 07110 LARGENTIERE

ARRETE

Article 1 :

Afin de permettre le syndicat SEBA de réaliser des travaux de t d'un branchement - 170 Route d'Uzer (Parcelles section D N°342. 343. 344)- 07110 VINEZAC - Commune de Vinezac (Ardèche).

170 ROUTE D'UZER LA CIRCULATION SERA ALTERNEE

LUNDI 29 JUIN 2026 AU VENDREDI 31 JUILLET 2026

Article 2 :

Le syndicat SEBA se chargera de mettre en place la signalisation réglementaire.

Article 3 :

Le syndicat SEBA est tenue de la remise en état de la chaussée et dépendances.

Article 4 :

Sont chargés de l'application du présent arrêté, chacun en ce qui le concerne :

- M. le Maire de Vinezac
- M. le Commandant de brigade de gendarmerie de Largentière
- SEBA

